

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016

Le Jeudi 15 Décembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro

2016/DEC/125

Point de l'ordre du jour

1

OBJET

**PROJET D'IMPLANTATION
D'UN CITY STADE SUR LA
COMMUNE**

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 22/12/2016
L'affichage en mairie le : 22/12/2016
La notification le : 22/12/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROU, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. A. CLEMENT a donné procuration à Ch. LUBAC
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. MERELLE a donné procuration Mme A. POL

Membre absent

Mme M. CABAU

Exposé des motifs

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2016, les membres du **Conseil des Jeunes** ont présenté aux membres du conseil leur réflexion relative à l'implantation d'un city stade sur notre commune. Cette réflexion faisait suite à une commande passée par le conseil municipal lors de sa séance du 12 mai dernier et qui visait à associer étroitement les jeunes de la commune à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique correspond à leurs attentes et les concernant au premier chef.

L'enjeu de la localisation de cet équipement a été abordé et constitue pour les membres du **Conseil des Jeunes** un enjeu majeur d'appropriation de cet espace par le public cible. Aussi, trois espaces de localisation avaient été soumis à la réflexion des jeunes. Ces espaces sont rappelés ci-après, ainsi que les principales observations formulées par le **Conseil des Jeunes** pour expliquer leur choix :

- Terrain de basket situé sur l'allée des Sports, actuellement très peu utilisé. Le

Conseil des Jeunes a jugé qu'il s'agissait de l'emplacement idéal, à proximité du collège et de la plaine des sports. La fréquentation de l'équipement devrait être importante au regard notamment des habitudes des jeunes à fréquenter cette zone. L'accessibilité de cet espace est intéressante; le passage de lignes de bus à proximité facilite sa desserte.

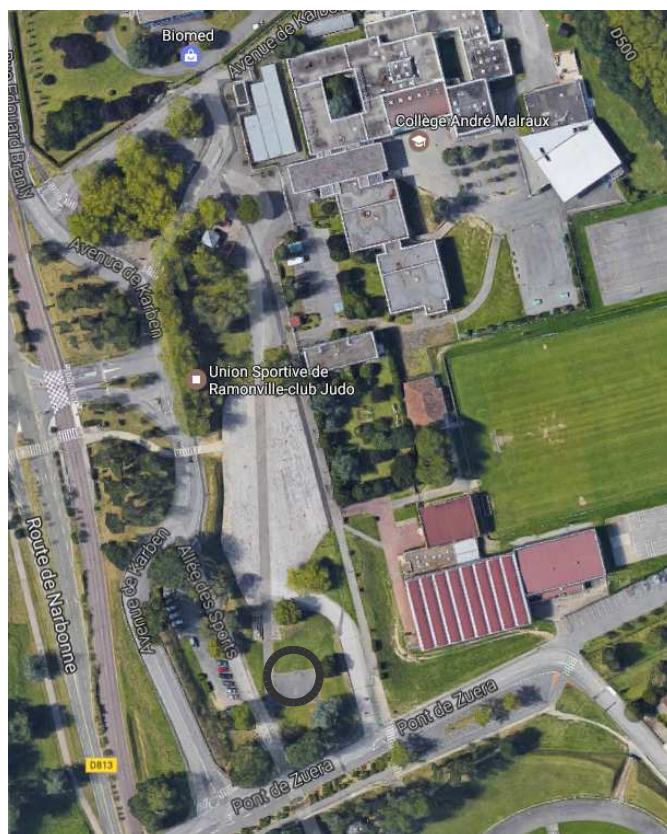
- Terrain situé en bordure du stade de football, Pont de Zuera. Le **Conseil des Jeunes** a indiqué son intérêt pour ce lieu également central et passant mais a souhaité émettre des réserves quant au coût d'aménagement que représenterait le terrassement de cet espace notamment.

- La piste de saut située à l'arrière du gymnase, peu utilisée. Le **Conseil des Jeunes** a indiqué le peu de visibilité de cet espace qui produirait un effet d'enclavement de l'infrastructure, à l'inverse de l'objectif attendu.

La première option pourrait donc être privilégiée. De plus, une étude plus détaillée réalisée par les services de la mairie indique qu'il s'agit d'une parcelle située sur le domaine public communal. Le city stade étant considéré comme une infrastructure légère il n'y aurait pas lieu de déclasser ce terrain; le montage de cet équipement sur cet espace ne poserait en ce sens aucune difficulté. Par ailleurs, la localisation en bordure de stade présenterait un coût de terrassement trop élevé, et donc incohérent quant à la démarche ici entamée.

Cette proposition reprend celle formulée par le **Conseil des Jeunes** lors de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2016. Il est demandé au **Conseil des Jeunes** de se rapprocher de l'association ARTO afin d'étudier au mieux la compatibilité entre cet équipement et la diffusion de spectacles vivants lors du Festival de Rue de Ramonville.

Le plan de localisation est reporté ci-dessous et le terrain de basket également identifié.



Décision

Au regard du travail accompli par les membres du **Conseil des Jeunes** et des éléments rappelés ici, le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la localisation du city stade de Ramonville à l'emplacement du terrain de basket situé allée des Sports

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC